

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2021/2024

Mise à jour le 06/02/2020

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
Vote du Code Electoral en Assemblée Générale.	Avant 1er juin des JO d'été 2019		Art. 11.2 des statuts	
Après avis de la CEF, le Conseil d'Administration détermine la Période Electorale.	Au moins 5 mois avant le début de la période électorale	<b>AVANT LE 15 JUIN 2020</b>	<b>Art. 2</b> du Code Electoral	<b>06/02/2020</b> <b>08/02/2020</b>
Diffusion aux instances dirigeantes, CS et aux LRVB des dates de la période électorale ( <b>Du LUNDI 16 NOVEMBRE 2020 JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2020</b> )			<b>PERIODE ELECTORALE</b>	<b>10/02/2020</b>
Les LRVB métropolitaines indiquent une date d'AG régionale dans la Période Electorale au Bureau Exécutif.	Au maximum 60 jours après la diffusion des dates de la période électorale	<b>AU PLUS TARD LE VENDREDI 10 AVRIL 2020</b>	<b>Art. 3</b> du Code Electoral	
Le cas échéant, le Conseil d'Administration détermine les dates d'AG des LRVB défaillantes et valide les dates des AG des LRVB.			<b>DATE ET LIEU DES DIFFERENTS SCRUTINS</b>	
Le Bureau Exécutif fixe et valide la date de début et de fin de chaque scrutin.	Au moins 80 jours avant le début de la période électorale	<b>AU PLUS TARD LE VENDREDI 28 AOUT 2020</b>		
Notification des dates des scrutins.				
Les dates des Assemblées Générales et des scrutins sont mises en ligne sur le site Internet de la FFvolley.				
Début de la période de campagne électorale.	60 jours avant le début de la période électorale	<b>JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020</b>	<b>Art. 4</b> du Code Electoral	<b>17/09/2020</b>
			<b>CAMPAGNE ELECTORALE</b>	

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2021/2024

Mise à jour le 06/02/2020

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
Envoi des candidatures pour tous les scrutins au siège de la FFvolley en LRAR ou remise en main propre contre décharge au siège de la FFvolley	45 jours avant le début de la période électorale	<b>VENDREDI 2 OCTOBRE 2020</b>	Art. 5 du Code Electoral	
Les services fédéraux procèdent aux déclarations auprès de la CNIL pour tout le traitement des données.				
La CEF valide les candidatures.	Au moins 30 jours avant le début de la période électorale	<b>AU PLUS TARD LE SAMEDI 17 OCTOBRE 2020</b>	<b>CANDIDATURES</b>	
La CEF arrête les listes de candidatures pour chaque scrutin et les diffuse aux LRVB.				
En collaboration avec les services fédéraux, la CEF arrête les listes électorales pour chaque scrutin. La CEF est avertie des groupements sportifs qui ne répondent pas aux conditions pour voter.	Au moins 23 jours avant le début de la période électorale	<b>AU PLUS TARD LE SAMEDI 24 OCTOBRE 2020</b>	Art. 6 du Code Electoral	
Les listes électorales sont communiquées aux LRVB.				<b>LISTES ELECTORALES</b>

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2021/2024

Mise à jour le 06/02/2020

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
La CEF statue sur les contestations et rectifie les listes de candidatures.	Au maximum 11 jours après la publication des candidatures		Art. 27.2.1 des Statuts	
Les services fédéraux envoient aux groupements sportifs électeurs un code d'accès personnel, la notice explicative sur le vote.	Au moins 10 jours avant le début de la période électorale	<b>AU PLUS TARD VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020</b>	Art. 7 du Code Electoral  <b>QUORUM ET MODALITES DE VOTE</b>	
Le service informatique procède à des tests du système de vote électronique et du système de dépouillement sous le contrôle de la CEF.	Au moins 7 jours avant le début de la période électorale	<b>AU PLUS TARD LUNDI 9 NOVEMBRE 2020</b>	Art. 8 du Code Electoral	
La CEF procède au scellement des urnes.	Veille de la période électorale	<b>DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2020</b>	<b>URNES ET SCELLEMENT</b>	<b>15/11/2020 12h00</b>
Fin de la campagne électorale			Art. 4 du Code Electoral  <b>CAMPAGNE ELECTORALE</b>	<b>15/11/2020 0h00</b>

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2021/2024

Mise à jour le 06/02/2020

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
<b>JOUR J - DEBUT DE LA PERIODE ELECTORALE</b>				<b>16/11/2020 0h00</b>
<b>Déroulement des scrutins</b>				
<p><u>Pour le scrutin collège de listes et le scrutin du collège médecin</u>, ils se déroulent au sein des assemblées générales régionales desdites LRVB (métropoles et ultramarines). Ils débutent à la date de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale régionale et se terminent à minuit de la date de la dernière assemblée générale régionale.</p> <p><u>Pour le scrutin des représentants territoriaux</u>, il se déroule au sein des assemblées générales régionales des LRVB métropolitaines. Il débute à la date de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale régionale et se termine à minuit de la date de la dernière assemblée générale régionale.</p> <p><u>Pour le scrutin du représentant ultramarin</u>, il se déroule en tout lieu à distance sur la même période que lorsque les électeurs des LRVB ultramarines s'expriment sur le scrutin de listes.</p>			<b>Art. 3</b> du Code Electoral  <b>DATE ET LIEU DES DIFFERENTS SCRUTINS</b>	
Le contenu des urnes, les listes d'émargement et les états courants gérés par le serveur sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur le serveur.	Dès la clôture de chaque scrutin		<b>Art. 10</b> du Code Electoral	

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2021/2024

Mise à jour le 06/02/2020

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
<b>JOUR J + 30 - FIN DE LA PERIODE ELECTORALE</b>				<b>15/12/2020 0h00</b>
La CEF ouvre les urnes et procède au dépouillement.	Le lendemain de la période électorale		<b>Art. 10</b> du Code Electoral	<b>16/12/2020 11h00</b>
Les résultats électroniques sont scellés et signés par les membres de la CEF et les observateurs.	A l'issu du dépouillement		<b>OUVERTURE DES URNES ET DEPOUILLEMENT</b>	<b>16/12/2020</b>
Proclamation des résultats par la publication du procès-verbal de la CEF qui compile tous les résultats, par envoi d'un email aux LRVB.	Le lendemain du dépouillement		<b>Art. 11.2</b> du Code Electoral	<b>17/12/2020</b>
Publication d'une synthèse des résultats sur le site Internet de la FFvolley.			<b>PROCLAMATION DES RESULTATS</b>	
Le nouveau Président élu convoque un Conseil d'Administration.	Le lendemain de la proclamation des résultats		<b>Art. 12</b> du Code Electoral	<b>18/12/2020</b>
1ère réunion du Conseil d'Administration.	Au maximum 25 jours après la proclamation des résultats		<b>PRISE DE POSTE</b>	<b>AU PLUS TARD LE 12/01/2021</b>